

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1217>



# **Chercher un terrain, une maison ou une grange**

- Démarches - Vie pratique - Chercher et s'installer à Ayn -



Publication date: mercredi 23 juin 2021

---

**Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés**

---

Navigation rapide

- [La fausse bonne idée : la mairie](#)
- [La classique : les agences immobilières](#)
- [La connectée : les annonces en ligne](#)
- [La culottée : l'exploration de terrain](#)

Vous êtes tombé-e-s sous le charme d'Ayn et vous voulez vous y installer ? On vous comprend ! La première démarche que vous effectuez est bien souvent la recherche d'un terrain, d'une maison ou d'une grange à restaurer. Voici quelques pistes pour bien mener votre recherche.

## La fausse bonne idée : la mairie

Votre premier réflexe est parfois de contacter la mairie pour savoir s'il y a des biens à vendre. Hélas, ce n'est pas la voie la plus efficace. En effet, la mairie n'est que rarement informée de l'intention des propriétaires et ne reçoit en général l'information que lorsque la vente est conclue. Par conséquent, nous ne pourrions pas vous renseigner sur l'état du marché.

## La classique : les agences immobilières

Plusieurs agences immobilières dans le secteur commercialisent des biens situés à Ayn. Elles seront les plus à même de vous renseigner sur l'existence de l'emplacement de vos rêves.

## La connectée : les annonces en ligne

Que ce soient les particuliers ou les agences, la plupart mettent désormais leurs offres en ligne sur les sites les plus connus. Internet sera votre allié dans la recherche d'un terrain ou d'une maison. Pour les granges, c'est moins évident.

## La culottée : l'exploration de terrain

Vos recherches d'annonces n'ont rien donné ? Il vous reste une option, un peu originale, mais qui porte ses fruits plus souvent qu'on le croit : le culot !

Les différentes options :

- En prenant connaissance du Plan Local d'Urbanisme, en particulier le [plan de zonage](#), vous pourrez identifier les parcelles constructibles. Un passage en mairie vous permettra d'en connaître les propriétaires [1]. Charge à

## Chercher un terrain, une maison ou une grange

---

vous de les contacter pour savoir s'ils sont vendeurs.

- En vous promenant sur la commune, vous avez le coup de foudre pour une maison qui semble inoccupée ou une grange à rénover ? Notez son adresse et contactez la mairie pour en connaître le propriétaire.

N.B. : toutes les granges ne sont pas transformables en habitation, selon leur localisation. Nous vous en dirons plus lors de votre passage en mairie [\[2\]](#).

Quel que soit le résultat de votre recherche, gardez en tête que le propriétaire est seul décisionnaire de ce qu'il advient de ses biens. Il est inutile de demander à la mairie d'intercéder pour pousser à la vente.

---

[\[1\]](#) Cette information cadastrale est publique. Adresse postale uniquement.

[\[2\]](#) Si vous êtes à l'aise avec la lecture du PLU, sachez que :

- toutes les granges en zones U (Ud, Udt, Uh) sont transformables en habitation ;
- hors zones U, seuls les bâtiments repérés sur le plan de zonage sont transformables en habitation.